

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le seize juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures trente sous la présidence de Line ROGER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 juillet 2026

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 13 - Quorum : 7 - Votants : 14 – Absents : 2 – Procuration : 1

Présents : Line ROGER, Anne-Marie POUPIN, Christophe AUGYRON, Annick JOZEAU, Monique NOLOT, Pierre MORIN, ~~Jocelyne PROVOST~~, Christophe COSSON, Nelly SUARD, Laura FORESTIER, Thierry DOUSSIN, Mikaël BOIDRON, Adrien BAUDOUIN, ~~Sandy WHITTAKER~~, Jean-Sébastien TOUZEAU.

Absents : Sandy WHITTAKER donne pouvoir à Line ROGER ; Jocelyne PROVOST

Secrétaire de séance : Mikaël BOIDRON

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- ⇒ Ouverture d'un poste contractuel de rédacteur territorial
- ⇒ Achat de matériels pour le service technique
- ⇒ Changement des horaires de l'éclairage public
- ⇒ Construction halte-vélos : Devis complémentaire
- ⇒ Devis Pôle Méca pour réparation de la benne
- ⇒ Devis parc informatique pour l'école

Information et questions diverses

Présentation du plan de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Mutualisation entre communes de matériels techniques

Etude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Economie de chauffage et canicule)

Situation sur le café

Mme le Maire demande à soustraire une délibération :

- ⇒ Changement des horaires de l'éclairage public

Le conseil accepte

~~~~~

**DCM 2026-56    RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE B LORSQUE LES BESOINS DU SERVICE LE JUSTIFIENT**  
**(en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Mme Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-2° ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide :

La création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 d'un emploi de secrétaire de mairie sur le grade de rédacteur à temps non complet pour 16 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes : Mettre en œuvre, sous les directives des élus et élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale ; organiser les services de la commune, élaborer le budget et gérer les ressources humaines ; intervenir dans des domaines de compétences spécifiques : urbanisme, état civil, aide sociale, élections ; élaborer des documents administratifs et budgétaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu qu'il pourrait prétendre à un poste de titulaire en cas de réussite au concours de rédacteur.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent recruté diplômé du DU MAT, possède une solide expérience du milieu professionnel.

L'agent sera recruté sur le grade de rédacteur territorial – 5<sup>ème</sup> échelon – IB/IM : 415/377

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

***Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 21 Juillet 2026***  
***Publication le 21 juillet 2026***

**DCM 2026-57    ACQUISITION DE MATERIELS D'OUTILLAGE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'adapter le poste de travail d'un agent technique afin d'améliorer ses conditions de travail et de prévenir les risques d'inaptitude physique.

Après étude des préconisations du médecin du travail, il apparaît nécessaire de procéder à l'acquisition du matériel électrique suivant :

- ⇒ Une tondeuse Honda à démarrage électrique
- ⇒ Un sécateur STIHL – Pack batterie + chargeur
- ⇒ Une tronçonneuse STIHL élagueuse
- ⇒ Deux batteries et un chargeur
- ⇒ Un souffleur STIHL plus léger

Un devis a été sollicité auprès de BROSSARD MOTOCULTURE de BRESSUIRE, celui-ci s'élève à la somme de 2 620.84 € HT.

Compte-tenu de la nature de cet investissement lié au handicap ou à l'aménagement de poste, le commune pourrait être éligible à une aide financière de la part du FIPHFP.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer quant à ces acquisitions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'acquisition du matériel technique électrique adapté pour un montant total de 2 620.84 € HT.

**DECIDE** de solliciter l'aide financière la plus large possible auprès du FIPHFP au titre de l'aménagement des postes de travail.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au compte d'investissement 2158.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ces acquisitions et à la demande de subvention auprès du FIPHFP.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 21 Juillet 2026  
Publication le 21 juillet 2026*

**DCM 2026-58    CONSTRUCTION D'UNE HALTE-VÉLOS : DEVIS INITIAL MODIFIÉ**

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la délibération N° 2026-13 prise le 2 mars 2026 par l'ancienne équipe concernant la construction d'une halte-vélos. Le conseil avait donc accepté le devis présenté par Esprit Bois pour un montant de 12 497.64 € TTC. Ce devis était sous-estimé, compte tenu d'une légère augmentation des prix. Un nouveau devis a donc été présenté ; il s'élève à 12 585.43 € TTC, soit un supplément de 87.79 € TTC.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer quant à ce supplément.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**ACCEPTE** le supplément de 87.79 €TTC qui porte le devis d'Esprit Bois à la somme totale de 12 585.43 € TTC.

Cette dépense est prévue au budget d'investissement – article 2131 – opération 37 – Inventaire 617.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 21 Juillet 2026  
Publication le 21 juillet 2026*

**DCM 2026-59    DEVIS POLE MECA POUR RÉPARATION DE LA BENNE**

Mme le Maire informe les membres du conseil d'un incident important sur la benne SIAM.

Suite à cet incident, le matériel a été déposé dans un garage agricole (POLE MECA NDS) qui a présenté un devis pour effectuer la réparation.

Ce devis s'élève à la somme de 7 841.40 € TTC.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à cette réparation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la réparation du matériel et le devis s'y rapportant pour la somme de 7 841.40 € TTC. Elle précise qu'un acompte de 2 500.00 € sera réglé afin de lancer les travaux.

Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement – article 61558.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 21 Juillet 2026  
Publication le 21 juillet 2026*

**Débat : Un devis d'un tel montant aurait mérité une consultation plus large afin d'obtenir éventuellement un prix de réparation moins élevé.**

**Mr AUGYROND** explique que le matériel a été déposé dans le garage dès le départ, et qu'il a fallu démonter le matériel afin de constater l'ampleur des réparations nécessaires.

**DCM 2026-60    RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE**

Mme le Maire explique que le parc informatique de l'école est vieillissant et qu'il serait bon d'envisager son remplacement.

Sur proposition de Mr Luc BILLARD de la CCAVT, ce projet consiste à investir dans 3 ordinateurs portables, 2 disques durs, 2 barrettes RAM, un serveur NAS et un boîtier WIFI D-Link .

Un devis a été réalisé par SARL FACE INFORMATIQUE de PARTHENAY. Ce devis s'élève à la somme de 2 925.00 € HT, soit 3 510.00 € TTC

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis sur cet investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le devis tel que présenté ci-dessus.

**MANDATE** Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cet investissement sera prélevé sur l'article 2183 du budget de 2026.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 21 Juillet 2026  
Publication le 21 juillet 2026*

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Protection sociale complémentaire : Mme le Maire présente aux conseillers les choix de la commune en matière de PSC. Elle a opté pour la convention de participation avec le CDG. Les agents sont libres d'y adhérer ou non.

Service technique : Mme le Maire propose une **mutualisation** du matériel et éventuellement du personnel avec les communes de Maisontiers et Boussais. Un état des lieux des besoins de chaque collectivité sera proposé. Un inventaire sera établi et une convention sera signée.

Etude photovoltaïque : Mme le Maire propose qu'une étude photovoltaïque soit établie pour les différents bâtiments communaux (Mairie, école, Salle des fêtes et atelier communal). Le SIEDS et le CRER seront sollicités pour cette étude. L'ABF sera également consulté. Cette étude pourrait également prévoir un système de climatisation.

Ecole : Les enseignants nous ont fait part d'un projet pour l'an prochain de temps de classe en extérieur avec installation de carrés de jardinage.

Café : Nous avons appris par affichage la fermeture définitive du café au 20 juillet. Le conseil prend acte de cette décision et va éventuellement se mettre en contact avec un juriste afin de connaître la marche à suivre pour récupérer le commerce et le logement.

**Le secrétaire de séance**  
**Mr Mikaël BOIDRON**

**Mme le Maire**  
**Line ROGER**

### Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

| N° de la délibération | Objet                                                                                                                        | Classement matière        |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| DCM 2026-56           | <b>FONCTION PUBLIQUE</b> :<br>Recrutement d'un agent contractuel de catégorie B lorsque les besoins du service le justifient | 4-2 Personnel contractuel |
| DCM 2026-57           | <b>COMMANDE PUBLIQUE</b> :<br>Acquisition de matériels techniques                                                            | 1-1 Marchés publics       |
| DCM 2026-58           | <b>COMMANDE PUBLIQUE</b><br>Construction d'une halte-vélos : Devis initial modifié                                           |                           |
| DCM 2026-59           | <b>COMMANDE PUBLIQUE</b><br>Devis Pôle Meca pour réparation de la benne                                                      |                           |
| DCM 2026-60           | <b>COMMANDE PUBLIQUE</b><br>Renouvellement du parc informatique de l'école                                                   |                           |